

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.05.85	Date de révision 01.06.1993	Date de mise en application 01.05.85
1. Dénomination de la fonction <p style="text-align: center;">Ingénieur de système 3 / Chef ingénieur système Ingénieure de système 3 / Cheffe ingénieure système</p>		Code fonction <p style="text-align: center;">2.01.003</p>	
2. But de la fonction Concevoir et mettre en oeuvre des moyens techniques (matériel et logiciels) qui répondent à l'évolution souhaitée des systèmes dont il a la responsabilité. Anticiper et appréhender les évolutions technologiques. Inspirer la stratégie d'utilisation et la mise en place d'un système informatique. Diriger, animer et coordonner éventuellement une équipe de collaborateurs ou un service.			
3. Description de la fonction Outre les tâches de l'ingénieur de système 2, la fonction implique au plus haut niveau dans son domaine, notamment: <ul style="list-style-type: none"> - la conception, la recherche et le développement de solutions permettant une utilisation rationnelle, sûre et efficace des moyens informatiques; - la conception, la recherche et le développement d'outils de mesures des performances du système (métrologie); - la compréhension, l'évaluation des nouveaux concepts et le suivi de leur évolution pour répondre à des besoins concrets; - la formation et l'encadrement d'ingénieur-e-s-système. La fonction implique une activité dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la conception et l'optimisation des bases de données; - la conception, l'étude et la mise en oeuvre des réseaux de télécommunication ainsi que l'assistance dans la stratégie d'utilisation; - la conception, l'étude et la modélisation logique et physique de systèmes d'information; - la définition, l'étude et la mise en oeuvre de concepts de sécurité garantissant l'intégrité des systèmes et des bases de données; - le management et la direction d'une équipe ou d'un service formés d'ingénieur-e-s-systèmes. 			
4. Exigences de la fonction Une formation universitaire complète en informatique-système. Une expérience minimum de 7 ans dont au moins 3 en qualité d'ingénieur-e-système.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	D	K	A	J	Cl. max. 23
Points	58	17	65	5	69	Total 214